

DÉLIBÉRATION N° 20/296

Séance du 15 décembre 2020

Approbation d'admissions en non-valeur

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

Vu la délibération 18/238 relative aux remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les admissions en non-valeur des créances suivantes :

- 39 082,01 € TTC portant sur l'association Wado ;
- 22 193,92 € TTC portant sur la société VFW Management Inc. ;
- 2 830,13 € TTC portant sur la société Combo photos.

Fait à Paris,
Le 15 décembre 2020

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart